



AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

50 chemin de Cantine

Bâtiment L'ANNEXE

Propriétaire

Commune d'ONDRES
2189 avenue du 11 Novembre 1918
40440 ONDRES
Téléphone : 05 59 45 30 06
Site internet : www.ondres.fr

Objet :

La Commune d'ONDRES met à disposition dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour une durée de trois ans, des bureaux dans le bâtiment dénommé « L'annexe », sis 50 chemin de Cantine.

Les activités recherchées sont en priorité en lien avec le milieu médical.

Les bureaux seront disponibles à compter du 1^{er} avril 2026.

Communication :

Le cahier des charges de la consultation est disponible gratuitement sur le site internet de la commune d'Ondres (www.ondres.fr).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Madame ITHURRITZE Hélène, Service Urbanisme & Foncier, par mail à l'adresse : foncier@ondres.fr

Les offres devront être adressées à l'adresse suivante :

Madame le Maire 2189 avenue du 11 Novembre 1918 40440 ONDRES ou déposées à l'adresse de la Mairie d'ONDRES ou transmises par mail à foncier@ondres.fr

Date limite de remise des propositions : le 28/11/2025 à 17h00.

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.



L'océan comme horizon

APPEL A CANDIDATURES

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
à titre précaire et révocable
Bâtiment l'Annexe
50 chemin de Cantine**

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôt des dossiers : le 28/11/2025 à 17h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l'appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

- Annexe :
- Plan

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable de 9 bureaux situés dans le bâtiment dénommé « L'Annexe » situé 50 chemin de Cantine à compter du 1^{er} avril 2026, pour une durée de trois années.

Les activités recherchées seront en priorité en lien avec le milieu médical

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard trois jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au présent cahier des charges.

La Commune se réserve le droit de ne pas attribuer le lot.

Le titulaire du lot aura l'obligation d'avoir des structures avec un habillage permettant une insertion dans l'environnement. Une précision devra être apportée dans le dossier de candidature. Les containers bruts ne seront pas acceptés.

La Commune appliquera une majoration de la redevance de 50%, avec un maximum de 1000€, en cas de non-respect par l'attributaire, de l'obligation de réaliser un habillage de leurs structures.

En cas d'absence de candidature ou de candidature inadaptée ou non retenues, les bureaux seront attribués librement par la Commune.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES (www.ondres.fr).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Dossier de présentation du candidat et de son expérience,
- Si besoin un dossier technique décrivant le fonctionnement,
- Présentation de l'activité (précision sur les emplois créés, justification de l'implantation, ...)

ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Pertinence du projet, adapté aux besoins de la Commune en matière médicale, à l'image de la commune et prise en compte de la complémentarité selon les besoins de la Commune.
- Variété des produits et éléments tarifaires,
- Qualité des aménagements : sens esthétique (nature) et son agencement (aspect esthétique, visuel et sonore)
- Expérience du candidat
- Emplois créés

ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES

A titre indicatif, la redevance minimum définie par La Commune sera indiquée sur demande effectuée par mail.

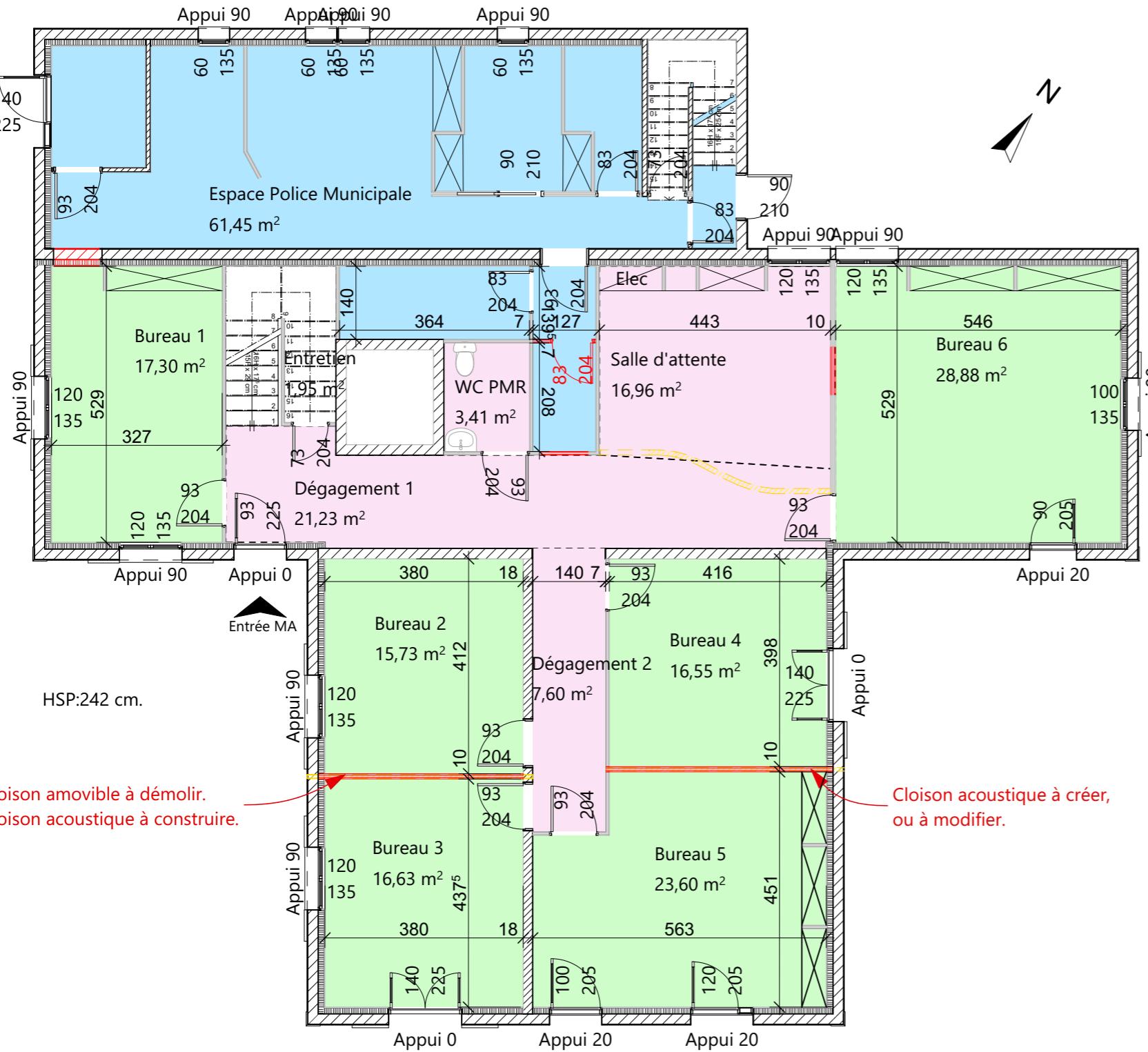
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le pli devra être remis ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou par mail, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

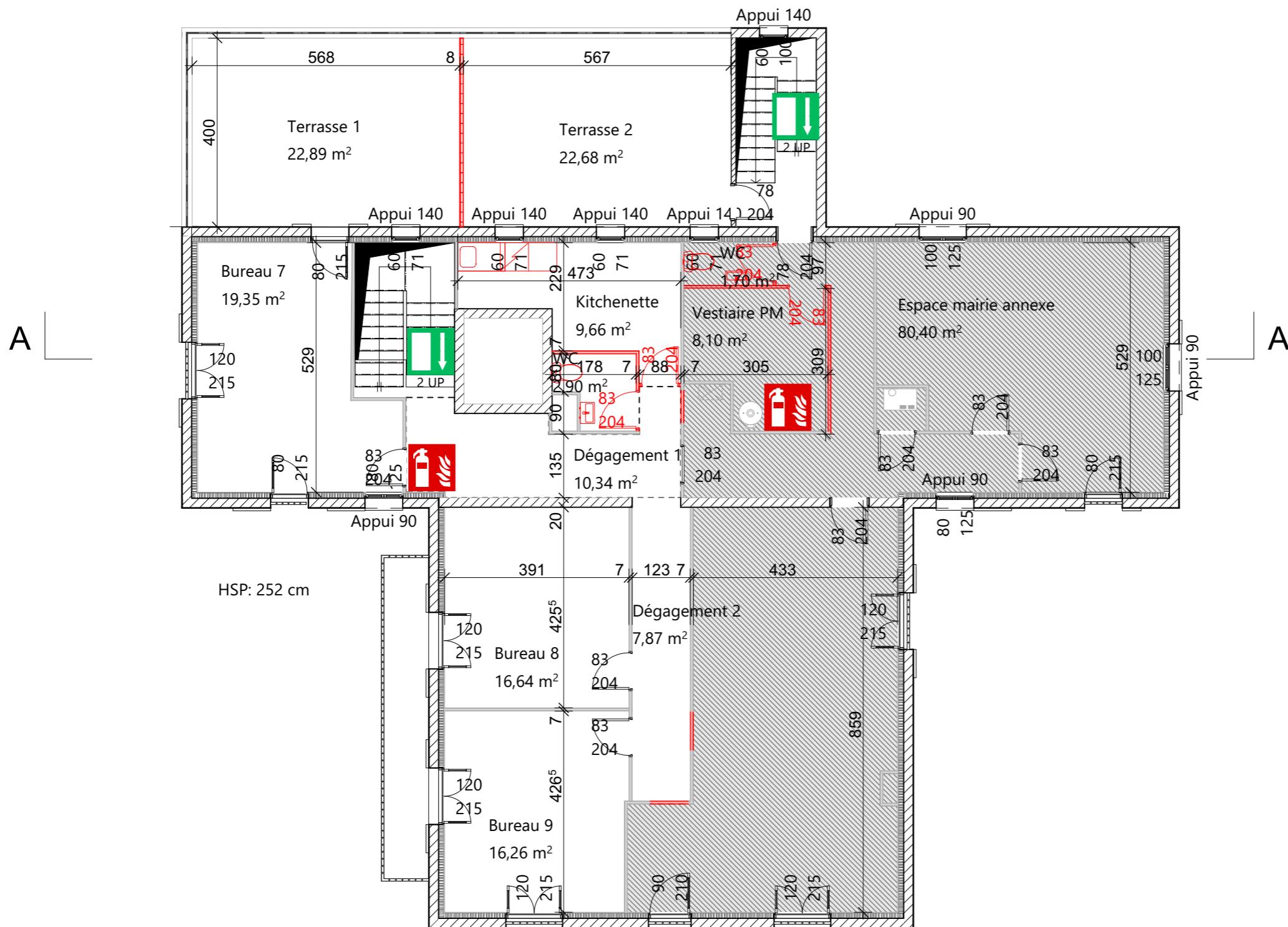
**COMMUNE d'ONDRES
Service Urbanisme & Foncier
Hôtel de Ville
2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES**

APPEL A CANDIDATURE PLACE RICHARD FEUILLET

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.



Surface des pièces par zone. REZ-DE-CHAUSSEE		
Zones	Pièces	m ² sols
Bureaux à louer		
Bureau 1		17,30
Bureau 2		15,73
Bureau 3		16,63
Bureau 4		16,55
Bureau 5		23,60
Bureau 6		28,80
Espaces communs		
Dégagement 1		21,23
Dégagement 2		7,60
Salle d'attente		16,96
WC PMR		3,41
Entretien		1,95
Police municipale	Espace police municipale	61,45



Maîtrise d'ouvrage:Mairie d'Ondres 2189 avenue du 11 Novembre 1918, 40440 Ondres	A.T.	1:100	Pièces 5 & 8	
		27/06/25		
Aménagement de la mairie annexe	Mairie annexe 50 Chemin de cantine, 40440 Ondres	David VAN BOXSOM ORDRE DES ARCHITECTES N°044003	Format : A3	Plan projet 1ER ETAGE sécurité incendie & PMR